



## Relais petite enfance « Les Bottes de sept Lieues »

Communauté de communes du Pays de Tronçais

04 70 06 95 21 [mthevenin.rpe.csr.meaulne@gmail.com](mailto:mthevenin.rpe.csr.meaulne@gmail.com)

7 chemin de Dagouret, 03360 Meaulne-Vitray

## Règlement intérieur

### Fonctionnement général

Les animations ont lieu à **Meaulne**, dans la salle d'activité du Centre Social les **lundis de 9h à 12h** et à **Ainay-le-Château, Cérilly et Hérisson en alternance, les mercredis**, dans les salles de motricité des écoles maternelles de **9h30 à 12h**.

**Pendant les vacances scolaires, le planning est modifié** en fonction de la disponibilité des salles qui accueillent les animations. Le planning est envoyé par mail chaque mois à l'ensemble des assistantes maternelles du territoire.

**Ces animations sont ouvertes aux assistantes maternelles agréées et aux parents de jeunes enfants entre 3 mois et 6 ans inclus.**

### Conditions de participation

De manière générale, les **animations sont gratuites et sans inscription** pour les assistantes maternelles et les parents du territoire. Cependant pour certaines animations notamment en lien avec des partenaires ou pour des sorties, il pourra être demandé de s'inscrire auprès de l'animatrice du Relais.

**Les animations n'ont pas pour but de fournir des renseignements administratifs** (les réponses aux demandes d'informations des assistantes maternelles et des parents se font par téléphone, par mail ou sur rendez-vous. Les permanences administratives sont assurées au siège du Centre social, de 14h à 16h30 du lundi au jeudi).

### Les valeurs et les principes du Relais

**L'enfant est au centre des animations et est placé sous la responsabilité de l'adulte qui l'accompagne.**

La notion de **respect** est primordiale au sein des animations, chacun se doit de **respecter tous les adultes et enfants présents**. Nos différences font l'intérêt de ces temps d'animations. Cela sous-entend que chacun fasse preuve de **tolérance**, de **bienveillance** notamment sur les pratiques professionnelles des autres assistantes maternelles et les choix éducatifs des autres parents, sans émettre de jugements.

*« Si je diffère de toi, loin de te léser, je t'augmente » A. Saint-Exupéry*

**Le Relais est espace de partage où on échange et on s'écoute.** Chacun a le droit à la parole et à être entendu ! Cela n'est possible que si les participants, professionnels et parents, adhèrent au principe de **discrétion** qui consiste à ce que tout ce qui est dit entendu pendant ces temps d'échange reste **confidentiel**. Le bon déroulement des animations et la qualité des échanges dépendent beaucoup de cette **relation de confiance** entre les participants.

*« Qui sait garder un secret, connaît le chemin du succès » H. Ali*

### Les règles de vie du Relais

Les portes du Relais sont ouvertes de 9h à 12h, **on est libre d'arriver et de repartir quand on le souhaite**, cependant sauf cas exceptionnel, les allers-retours sont à éviter pour ne pas perturber le bon déroulé de l'animation.

**Toute forme de violence qu'elle soit physique ou verbale y est absolument proscrite.**

Le Relais offre le thé ou le café avec plaisir cependant, ce moment convivial n'est pas le **but premier** des animations, il doit donc être limité dans le temps.

Pour une question d'hygiène et de respect des enfants qui ne marchent pas encore et mettent tout à la bouche, **les chaussures sont interdites dans la salle du Relais**. Chaussettes et chaussons sont fortement recommandés, pour les petits comme pour les grands.

Les activités du Relais visent à encourager l'éveil et la socialisation des jeunes enfants. Montrer à l'enfant comment prendre part au rangement à la fin des animations fait pleinement partie du contenu éducatif de l'activité. Chacun fait en fonction de ses capacités et tout le monde participe. Si on part avant la fin on peut ranger un puzzle, ou quelques jouets afin de montrer à l'enfant que comme les jeux sont à tout le monde, tout le monde range.

**L'adulte doit être attentif à l'enfant**, qu'il joue seul ou avec les autres, lui proposer des jeux si l'enfant n'y va pas de lui-même. **L'enfant doit être accompagné s'il souhaite participer à l'activité proposée**. La participation de l'enfant aux activités proposées par l'animatrice est **facultative**.

Au relais, **on prend soin des lieux et du matériel** : en tant qu'adulte nous devons transmettre ce principe à l'enfant, tout au long de l'animation on range le matériel, on ne déchire pas les livres, on ne marche pas volontairement sur les jouets... Pendant le temps d'activité, **on prend soin de son matériel**, on rebouche son feutre, on le repose dans le pot, on ne dessine pas sur la feuille du copain...

Le but des activités est la **découverte, l'expérimentation et le plaisir** des enfants. **L'enfant doit donc faire seul, l'adulte est seulement là pour l'accompagner**. Et ce n'est pas grave si les couleurs sont mélangées et les lignes non respectées.

*En tant qu'adultes, notre rôle est de donner aux enfants confiance en eux, de les aider à découvrir et à développer tout leur potentiel !*

